

son cas elle exigera œil pour œil, dent pour dent. Le Canada ferait bien, à mon avis, de faire une déclaration dans ce sens. Nous devrions nous prononcer au sujet de ces barbares du Japon et laisser savoir aux Allemands que nous n'attendrons pas qu'on en vienne à un accord international. Washington est située à deux ou trois mille milles des théâtres de guerre et on n'aura pas le temps d'attendre. Ces questions devront être réglées promptement. On devrait faire savoir à l'Allemagne, au Japon et à tous les autres le traitement qu'on leur fera subir, pour autant qu'il s'agisse du Canada.

J'ai lu dans un journal, hier, que le représentant du gouvernement britannique au Canada a fait une déclaration qui, à mon sens, aurait dû être faite par un membre du cabinet. Je ne proteste pas contre la déclaration, mais il me semble que c'est une coutume absolument répréhensible que de permettre à un ministre qui revient d'Angleterre de faire une déclaration sur ce que fera le général McNaughton au sujet des officiers canadiens et de parler des travaux de perfectionnement de nouvelles armes exécutés par l'armée canadienne. Je crois, avec tout le respect voulu, qu'une telle déclaration aurait dû être faite par un ministre responsable. Notre pays a eu une tâche considérable à accomplir dans le perfectionnement de l'équipement technique de l'armée, du corps d'aviation et de la marine du Canada. J'exprime ici ma propre opinion et non celle de mon parti. Je me rappelle qu'un jour lord Elibank, de passage dans notre pays, fit certaines déclarations et on lui dit de se mêler de ses affaires.

En réponse à l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud, je me permettrai de rappeler que je n'ai pas dit que les universités sont remplies de ces étrangers. Il n'y a que 231 réfugiés de pays étrangers et, aux termes de la loi, tous ceux qui ne sont pas sujets britanniques sont tenus pour des étrangers. Le ministre a déposé trois documents, mais on pourrait soulever bien des objections contre la manière d'agir que j'ai mentionnée. J'espère que l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud lira ces documents. Cette méthode, à mon sens, est tout à fait répréhensible et un grand nombre des soldats qui sont outre-mer ne l'approuvent pas.

J'ai envoyé au ministre bien des lettres et des communications renfermant des plaintes et traitant d'autres questions, mais j'espère qu'il s'emploiera à faire disparaître le malaise qui existe chez les soldats outre-mer au sujet de leur solde. J'espère que le Gouvernement nous annoncera un programme comportant l'égalité de traitement pour tous, tant au sujet de la nouvelle solde que de la solde des hommes des grades inférieurs. Ils le méritent certainement

On devrait faire un plus grand nombre d'enquêtes civiles dans les cas de décès des membres des forces armées. Plusieurs de ces questions pourraient être mieux réglées par des enquêtes faites par les autorités civiles. Si des fonctionnaires municipaux examinaient ces questions, le recrutement y gagnerait.

Durant la dernière guerre, tout en étant conservateur, je ne m'en tenais pas à un parti politique, et il en est de même dans le présent conflit. Dans ce temps-là, j'ai constaté qu'il n'y avait aucun hôpital convenable dans le district militaire n° 2, à Toronto. C'est alors que se déclara la terrible épidémie d'influenza et près de 200 hommes gisaient sur la terre au camp de Niagara durant les mois terribles de septembre, octobre et novembre 1918. J'avais un jeune ami dans la Royal Air Force et au bout d'une semaine environ il était mort.

Quand on découvrit qu'il n'y avait pas d'hôpital, on voulut ouvrir l'ancien hôpital de base situé sur la rue Gerrard, à Toronto. On ne le trouvait plus assez bon pour les civils, mais on voulait transporter les soldats dans cette institution. Il y avait, à l'université, un camp de la Royal Air Force qui comptait 300 ou 400 hommes dont plusieurs contractèrent l'influenza et moururent. A titre de président de la Commission de police, je demandai instamment la tenue d'enquêtes par les autorités civiles. J'ai assisté à quelques-unes de ces enquêtes et j'y ai interrogé des témoins. Je puis dire au comité qu'on découvrit l'existence d'un terrible état de choses et, finalement, on prit des mesures pour hospitaliser les malades. Ces enquêtes par les autorités civiles non seulement aideraient au recrutement, mais aussi permettraient de mettre à jour bien des choses.

Un autre problème auquel nous devons faire face est celui du logement du soldat de retour au pays et de sa famille, après la guerre. J'espère que le ministre ne négligera pas le problème du logement qui se présentera inévitablement et j'espère qu'il s'en occupera de concert avec les autres ministres.

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami parle du bureau des archives et d'un meilleur système, en appuyant particulièrement sur les municipalités. Veut-il dire que la feuille d'enrôlement devrait renfermer des renseignements relatifs aux municipalités? Si un changement s'impose, je verrai à ce qu'il ait lieu immédiatement. Je veux avoir l'opinion de mon honorable ami à ce sujet. Peut-être voudrait-il m'exposer par écrit les améliorations que l'on pourrait apporter à la tenue de nos dossiers pour que les municipalités en fassent leur profit.

M. CHURCH: Le ministre se rappelle les lettres que je lui ai écrites; je reconnais qu'il